



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 avril 2021**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 29 avril 2021 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.  
Les décisions suivantes ont été prises au cours de cette séance :

- Approbation d'une décision modificative suite au versement complémentaire de 49 800 € de Dotation de Solidarité Rurale
- Un avis favorable est donné pour le reversement à l'EHPAD de la somme de 36 462,90 € correspondant au montant de la perte d'exploitation versée par GROUPAMA à la commune propriétaire des locaux, suite à un sinistre survenu sur les panneaux solaires ce l'établissement.
- L'indemnité de fonction du 1<sup>er</sup> adjoint est revalorisée au taux maximum de 19,80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.
- Le conseil municipal décide l'acquisition des matériels suivants :

**Pour la maison des Associations**

2 Portails .....	8 876,16 € TTC	auprès des Ets BETIN
Meubles de rangement .....	754,56 € TTC	« «
Gabions.....	2 547,60 € TTC	auprès des Ets 3 MMM

**Pour l'école élémentaire**

Tables et chaises .....	979,27 € TTC	auprès des Ets VERRIER
-------------------------	--------------	------------------------

**Pour le secrétariat de mairie**

Matériel Informatique .....	4 028,40 € TTC	auprès de l'Agence des Territoires de la Vienne
-----------------------------	----------------	--

**Pour les ateliers municipaux**

Divers matériels .....	2 415,00 € TTC	auprès des Ets SIDER
------------------------	----------------	----------------------

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 suite au départ en retraite d'un agent
- Création d'un poste d'adjoint administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, permettant un avancement de grade.
- Accepte la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
- Confie à l'Agence des Territoires de la Vienne l'étude de faisabilité pour la création de liaisons piétonnes (circuit Nord du bourg) pour un montant de 2976 €.
- Décide d'engager une procédure de reprise de concessions abandonnées dans l'ancien cimetière communal.
- Adhésion à la convention cadre signée entre l'Association des Maires de la Vienne et le Procureur de la République, tendant à favoriser le déploiement du dispositif de rappel à l'ordre permettant, après consultation du Parquet, de réprimander verbalement un administré, auteur de faits mineurs susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune.

